



Commis on carte séjour

Par Lmat

Bonjour, Je suis marié j'ai eu une carte de vie privée et familiale j'ai un fils avec ma femme dont je vois chaque dimanche je verse aussi 300 euro de pension par moi ma femme a demandé le divorce pour faute. J'ai été condamné pour violences conjugales 4 mois sursis Je travaille en tant que superviseur logistique en c.d.i. depuis 4 ans là je suis convoqué par la commission des cartes séjour je voulais savoir si j ai une chance là c est un renouvellement de ma carte vie familiales de 2 ans et j ai en même temps demande un changement de statut travailleur et c est même le ministère de l intérieur qui m'as remis l autorisation de travail Là des amis me disent que c est mort ils vont me demander de rentrer ? Merci par avance

Par Isadore

Bonjour,

Honnêtement, avec une condamnation pour violences conjugales, c'est quand même très mal parti pour le renouvellement ou le changement de statut. Il y a même des chances que votre titre de séjour actuel soit retiré.

Si vous avez fait appel, la condamnation n'est pas définitive, votre avocat doit pouvoir vous aider.

Les violences familiales sont une des infractions qui peuvent priver un étranger de protection contre l'expulsion, même ceux qui bénéficient d'un statut tel que parent d'enfant français.

Bref, prévoyez de pouvoir rentrer dans votre pays d'origine, et consultez votre avocat.

Par Lmat

Merci pour votre réponse j ai jamais eu de condamnations en plus je dois de l argent à deux banque des prêt avec tout ça ils vont me demander de repartir ?

Donc y'a rien que je peux faire ?

Les avocats ne m ont pas dit la même chose pour eux avec mes attaches

J aurais la carte même si la commission dit non je l aurais avec le tribunal administratif

En plus j ai pas eu 4 mois sursis et j ai toujours le casier vierge

Par Lmat

Je dois plus de 20 euro au banque donc je peux rentrer tranquillement sans payer ?

Par Lmat

Je dois plus de 20 mil euro au banque donc je peux rentrer tranquillement sans payer ?